

# Invitation



## Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Banque Cantonale Vaudoise

Jeudi 21 avril 2016 à 16 h  
Halle 7, Beaulieu, Lausanne



Madame, Monsieur,  
Chers actionnaires,

Au nom du Conseil d'administration et de la Direction générale, nous avons le plaisir de vous inviter à notre Assemblée générale ordinaire, jeudi 21 avril 2016.

Nous serions ravis de votre présence à cette manifestation, qui sera suivie d'un cocktail, et vous remercions par avance de bien vouloir renvoyer le bulletin d'inscription ci-joint, dûment rempli pour le jeudi 14 avril 2016 au plus tard.

Outre nos allocutions annuelles détaillant les résultats 2015 ainsi que quelques chiffres clés illustrant la saine marche des affaires de la BCV et la manière dont la Banque remplit sa mission, nous procéderons à l'élection d'un nouveau membre du Conseil d'administration, à la réélection du Représentant indépendant et au changement de l'Organe de révision. A l'instar des années précédentes, nous vous proposerons le maintien de notre politique de distribution avec le paiement d'un dividende ordinaire et un versement supplémentaire prélevé sur la Réserve légale issue du capital. Enfin, nous vous soumettrons pour approbation la rémunération des instances dirigeantes.

Avant l'Assemblée, vous aurez, comme en 2015, l'opportunité de constater, au travers d'espaces dédiés, comment la Banque accomplit sa mission. De manière différente et ludique, vous pourrez découvrir quelques-uns des soutiens de la BCV à la culture, au sport et à l'économie du canton. Les thématiques vous sont dévoilées plus précisément à la fin de cette invitation.

Comme les années précédentes, nous privilégions la concentration du retour de toutes vos réponses vers un seul destinataire. Dans le cas où vous auriez choisi de déléguer vos droits au Représentant indépendant, M<sup>e</sup> Christophe Wilhelm, vos instructions de vote lui seront directement transmises par SIX SAG.

Le système de vote électronique à distance *eComm* de SIX SAG, introduit l'année dernière, vous permettra de commander directement en ligne votre carte d'accès ou de transmettre online vos instructions de vote au Représentant indépendant.

En annexe à ce pli, vous trouverez également la brochure *En bref 2015*, qui reprend les faits marquants et les chiffres clés de la BCV.

En nous réjouissant de vous accueillir à cette occasion, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, chers actionnaires, nos salutations distinguées.

Banque Cantonale Vaudoise



Olivier Steimer

Président du  
Conseil d'administration



Pascal Kiener

Président de la  
Direction générale



# Ordre du jour

1. Allocution présidentielle
2. Rapport de la Direction générale
3. Approbation du rapport de gestion et des comptes de l'exercice 2015, y compris les comptes consolidés du Groupe BCV

#### Proposition du Conseil d'administration:

Approuver le rapport de gestion et les comptes de l'exercice 2015, y compris les comptes consolidés du Groupe BCV.

4. Répartition du bénéfice et autre distribution

#### Propositions du Conseil d'administration<sup>1)</sup>:

Dans le cadre de la politique de distribution de la Banque, le Conseil d'administration propose d'approuver:

- 4.1 La répartition du bénéfice ressortant du bilan de CHF 360 500 419,61 en versant un dividende ordinaire de CHF 23 par action (en augmentation de CHF 1 par rapport à l'exercice précédent), soit CHF 197 942 370, et en attribuant le solde disponible, soit CHF 162 558 049,61, aux Réserves facultatives issues du bénéfice.
- 4.2 Le versement d'un montant de CHF 10 par action par prélèvement sur la Réserve légale issue du capital, soit un total de CHF 86 061 900.

5. Approbation de la rémunération du Conseil d'administration et de la Direction générale

#### Propositions du Conseil d'administration:

Conformément aux articles 30ter et 30quater des Statuts, le Conseil d'administration propose d'approuver:

- 5.1 Un montant global maximum de CHF 1 861 000 pour le versement de la rémunération fixe du Conseil d'administration jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire.

*Explications: ce montant maximum se fonde sur l'article 30ter, alinéa 1, des Statuts et comprend l'indemnité fixe, une indemnité supplémentaire pour appartenance à un ou plusieurs comités, des frais de représentation, ainsi que la contribution de la Banque au 2<sup>e</sup> pilier, pour les sept membres du Conseil d'administration. Il couvre la période allant jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2017. L'enveloppe globale maximale de la rémunération fixe du Conseil d'administration est légèrement augmentée par rapport à 2015, le Conseil d'administration ayant décidé, en accord avec l'intéressé, de supprimer la partie variable de la rémunération du Président du Conseil d'administration dès 2016 et d'intégrer cette partie variable dans la rémunération fixe. Sa rémunération fixe (et partant l'enveloppe globale maximale du Conseil d'administration) sera donc augmentée dès le 1<sup>er</sup> mai 2016 pour compenser la partie variable à l'avenir. Pour le surplus, la rémunération fixe des membres du Conseil d'administration est inchangée par rapport au vote de 2015.*

<sup>1)</sup> Si ces propositions sont acceptées, le dividende ordinaire de CHF 23 par action sera payable, sous déduction de l'impôt anticipé, et le versement d'un montant de CHF 10 par action, par prélèvement sur la Réserve légale issue du capital, sera payable, sans déduction de l'impôt anticipé, au Siège central et dans toutes les agences de la Banque dès le 27 avril 2016 (date ex : 25 avril 2016).

5.2 Un montant de CHF 260 000 pour le versement de la rémunération liée à la performance annuelle du Président du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2015.

**Explications:** aux termes des articles 30ter, alinéa 1, et 30quater, alinéa 2, lettre b, des Statuts, le Président du Conseil d'administration peut bénéficier d'une rémunération liée à la performance annuelle. Cette rémunération se fonde sur l'évaluation de l'atteinte des objectifs du Conseil d'administration (tenant compte notamment des buts statutaires, de la stratégie et de la politique de risque), ainsi que sur l'estimation par ce dernier de l'activité de son Président (article 30ter, alinéa 2, des Statuts), pour l'année écoulée. Le montant proposé pour l'exercice 2015 comprend la contribution de la Banque au 2<sup>e</sup> pilier et il est inchangé à CHF 260 000, ceci malgré l'amélioration des résultats de la Banque. Comme indiqué au point précédent, le Président du Conseil d'administration ne recevra plus de rémunération liée à la performance annuelle dès l'exercice en cours.

5.3 Un montant global maximum de CHF 5 815 000 pour la rémunération fixe, la partie fiscalisée des frais de représentation et la participation au capital-actions de la Direction générale jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire.

**Explications:** conformément à l'article 30quater, alinéa 3, lettre a, ce montant maximum couvre, pour les huit membres de la Direction générale, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2017:

- Le salaire annuel fixe.
- La partie fiscalisée des frais de représentation.
- La différence entre le prix d'acquisition et la valeur boursière à la clôture du 1<sup>er</sup> jour de la période de souscription pour la participation au capital-actions liée au plan d'intéressement qui sera proposé en avril 2017. Le plan d'intéressement est proposé en avril de chaque année à l'ensemble des collaborateurs. Comme prévu à l'article 30ter, alinéa 6, des Statuts, le Conseil d'administration définit chaque année les modalités du plan d'intéressement, notamment le prix de souscription. Les actions acquises sont bloquées pendant 3 ans.

Le montant proposé comprend la contribution de l'employeur au 2<sup>e</sup> pilier. La rémunération fixe de la Direction générale est inchangée par rapport à 2015, l'augmentation du total soumis au vote étant due aux charges du 2<sup>e</sup> pilier, qui dépendent de l'âge des directeurs généraux.

5.4 Un montant global de CHF 3 895 000 pour le versement de la rémunération liée à la performance annuelle de la Direction générale au titre de l'exercice 2015.

**Explications:** la rémunération de la Direction générale liée à la performance annuelle est déterminée chaque année selon l'atteinte d'objectifs commerciaux, opérationnels et financiers, aussi bien qualitatifs que quantitatifs, fixés et évalués, pour les membres, par son Président et, pour celui-ci, par le Conseil d'administration. Les objectifs sont fixés sur la base des stratégies d'affaires et opérationnelles, ainsi que des buts statutaires et de la politique de risque de la Banque. L'évaluation servant de base à la détermination de la rémunération liée à la performance annuelle se fonde sur le degré d'atteinte des objectifs fixés qui font l'objet d'une appréciation globale. Une partie de cette rémunération est payable sous forme d'actions, selon des modalités décidées par le Conseil d'administration (article 30ter, alinéa 4, des Statuts). Elle sera versée en mai 2016. Le montant proposé comprend la contribution de l'employeur au 2<sup>e</sup> pilier.

L'enveloppe globale maximale de la rémunération variable liée à la performance annuelle de la Direction générale est légèrement augmentée pour tenir compte du fait que le dernier directeur général entré en fonction (en mars 2014) a effectué une année complète en 2015 et de l'amélioration des résultats de la Banque en 2015 par rapport à l'exercice précédent.

5.5 Le nombre global maximum de 1835 actions de la Banque à disposition pour la rémunération de la Direction générale liée à la performance à long terme résultant du plan 2016-2018, qui sera payé en 2019 en fonction du degré d'atteinte des objectifs.

***Explications:** conformément à l'article 30ter, alinéa 5, des Statuts, la rémunération de la Direction générale liée à la performance à long terme comprend un nouveau plan pluriannuel adopté chaque année par le Conseil d'administration avec des objectifs stratégiques et financiers, quantitatifs et qualitatifs, à définir par ce dernier, tenant compte notamment de la stratégie d'affaires, des buts statutaires de la Banque, de son succès économique pérenne et de sa politique de risque. La dimension financière est mesurée par le profit économique. Ce dernier tient compte du résultat généré après déduction du coût des fonds propres, élément qui intègre le niveau de risque de la Banque. La performance financière est ensuite ajustée par une appréciation d'un nombre restreint d'objectifs clés liés au développement de la stratégie d'affaires, des principaux projets, de l'excellence opérationnelle et de l'évolution de la satisfaction clientèle (objectifs stratégiques et qualitatifs). La rémunération octroyée est ensuite payée exclusivement en actions de la Banque en fonction du niveau d'atteinte des objectifs définis.*

*Le nombre global proposé correspond au nombre maximum d'actions BCV qui pourraient être distribuées aux huit membres de la Direction générale dans le cadre du plan 2016-2018 que le Conseil d'administration a décidé de lancer, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale. Il représente un montant total de CHF 1 200 000 divisé par CHF 654 (valeur boursière du 4 mars 2016, date de la décision du Conseil d'administration). L'évaluation finale du degré d'atteinte des objectifs et la distribution éventuelle d'une partie ou de toutes les actions aux bénéficiaires interviendra en 2019.*

Des informations complémentaires sur le système et la politique de rémunération de la Banque, ainsi que sur les montants versés au Conseil d'administration et à la Direction générale figurent dans le Rapport annuel 2015 (chiffre 5.1 de la partie *Gouvernance d'entreprise* et 5.17 des *Comptes de la Maison mère* de la partie *Données financières*). Celui-ci est à disposition des actionnaires sur le site internet [www.bcv.ch](http://www.bcv.ch) et au Siège social sur demande.

## 6. Décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale

**Proposition du Conseil d'administration:**

Donner décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale pour leur activité pendant l'exercice écoulé.

## 7. Election au Conseil d'administration

### Proposition du Conseil d'administration:

Elire Jack Clemons au sein du Conseil d'administration pour quatre ans, conformément à la Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise du 20 juin 1995 et aux Statuts.

*Né en 1966, Jack Clemons est citoyen britannique, en passe d'obtenir la nationalité suisse. Il réside à Arzier (Vaud); marié, il est père de trois enfants. Diplômé d'un Master à l'Université de Cambridge (GB) et d'un MBA de l'INSEAD (F), Jack Clemons commence sa carrière en révision d'entreprise et devient associé chez Deloitte. Son parcours professionnel l'oriente ensuite dans la conduite financière et opérationnelle d'un distributeur digital européen. Dès 2006, il rejoint le Groupe BATA, à Lausanne, leader mondial du marché de la chaussure, d'abord comme directeur financier, puis comme PDG, fonction qu'il quitte fin 2015. La combinaison de ses compétences dans l'audit, la conduite financière et de PDG d'un groupe d'importance mondiale, font de lui le candidat idéal à la succession de Pierre Lamunière. Son CV complet peut être consulté sur internet à l'adresse suivante: [www.bcv.ch/ag](http://www.bcv.ch/ag)*

*Il est rappelé que, en tant que banque cantonale au sens de l'article 763, alinéa 2, du Code des obligations, la Banque Cantonale Vaudoise n'est pas soumise à l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb), entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Si certains principes de l'ORAb ont néanmoins été introduits sur une base volontaire dans les Statuts, l'élection des membres du Conseil d'administration et la durée de leur mandat demeurent soumises à l'article 12, alinéas 1 et 5, de la Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise du 20 juin 1995.*

## 8. Election du Représentant indépendant

### Proposition du Conseil d'administration:

Réélire M<sup>e</sup> Christophe Wilhelm, avocat à Lausanne, en tant que Représentant indépendant des actionnaires pour l'exercice 2016 et jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire de la Banque Cantonale Vaudoise.

## 9. Nomination de l'Organe de révision

### Proposition du Conseil d'administration:

Confier à KPMG SA, à Genève, le mandat d'Organe de révision pour l'exercice 2016.

*La Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise (LBCV) exige un tournus régulier des personnes qui dirigent la révision et de l'Organe de révision lui-même. L'actuel Organe de révision, PricewaterhouseCoopers SA, a été nommé lors de l'Assemblée générale du 30 avril 2009 pour un premier mandat, soit il y a 7 ans. Le Conseil d'administration a dès lors décidé de lancer un appel d'offres, dont le processus s'est déroulé au 1<sup>er</sup> semestre de l'année 2015. Après s'être penché avec attention sur l'ensemble des informations recueillies suite à cet appel d'offres, il a désigné KPMG SA en tant que société d'audit au sens de la LFINMA et de la LB. En application de la LBCV et des Statuts, il propose à l'Assemblée générale des actionnaires de lui confier également le mandat d'Organe de révision pour l'exercice 2016.*

## 10. Divers



# Informations

## Documents

Le Rapport annuel 2015 – contenant les comptes individuels et les comptes du Groupe BCV, le rapport annuel de gestion, le rapport de l'Organe de révision établi à l'intention de l'Assemblée générale, le rapport des réviseurs du Groupe et les propositions concernant l'emploi du bénéfice résultant du bilan – est à disposition des actionnaires sur le site internet [www.bcv.ch](http://www.bcv.ch) et sur demande au Siège social.

## Carte d'admission et représentation

Un bulletin-réponse servant à commander une carte d'entrée ou à octroyer des pouvoirs de représentation, par courrier ou par voie électronique, est adressé aux actionnaires inscrits au Registre des actions avec droit de vote. Seuls les actionnaires inscrits au Registre des actions avec droit de vote en date du 1<sup>er</sup> avril 2016 pourront exercer leur droit de vote. Ils peuvent se faire représenter par la personne de leur choix ou par M<sup>e</sup> Christophe Wilhelm, avocat à Lausanne, en qualité de Représentant indépendant.

## Questions au Conseil d'administration

Les actionnaires qui le souhaitent peuvent poser leurs questions par écrit au Président du Conseil d'administration, Banque Cantonale Vaudoise, case postale 300, 1001 Lausanne, jusqu'au jeudi 14 avril 2016. Une réponse circonstanciée leur sera donnée en Assemblée générale.

## Communications et décisions

Les actionnaires sont informés que les décisions qui seront prises par l'Assemblée générale seront tenues à leur disposition dès le 22 avril 2016 au Siège de la Banque Cantonale Vaudoise à Lausanne et consultables sur le site internet [www.bcv.ch](http://www.bcv.ch).

## Quelques soutiens de la BCV

Dans le cadre de sa mission, la BCV est partenaire de plus de 650 projets par année. Sur des espaces dédiés, les actionnaires et invités pourront découvrir plus en détail quatre de ces événements et soutiens qui s'inscrivent dans les valeurs de la BCV:

- CSEL – Centre Sport Etudes Lausanne
- la manifestation 20 KM de Lausanne, qui célèbre cette année son 35<sup>e</sup> anniversaire
- le Cully Jazz Festival
- FIT – Fondation pour l'Innovation et la Technologie avec la participation d'une des start-up soutenue.

Un accent sera aussi mis sur l'important travail réalisé par l'Observatoire BCV de l'économie vaudoise, dont les études sont régulièrement réalisées conjointement avec des partenaires économiques du canton.

## Informations concernant le vote électronique *eComm* de SIX SAG SA

### Votre compte actionnaire sur *eComm*

Si vous souhaitez commander votre carte d'inscription en ligne ou opter pour le vote par voie électronique dans le cadre de l'Assemblée générale de la Banque Cantonale Vaudoise, nous vous invitons à vous rendre sur le site internet [www.ecomm-portal.com](http://www.ecomm-portal.com).

**Remarque:** si vous disposez déjà d'un compte actionnaire dans *eComm*, veuillez vous connecter sur [www.ecomm-portal.com](http://www.ecomm-portal.com) à l'aide de votre ID utilisateur et du mot de passe que vous avez choisi et ajouter la BCV à votre portefeuille, en utilisant le mot de passe unique figurant sur le bulletin d'inscription joint.

### Marche à suivre pour ouvrir votre compte actionnaire sur *eComm*:

Pour pouvoir accéder au portail *eComm*, il vous faut une adresse e-mail valable et un téléphone portable.

Connectez-vous sur le site [www.ecomm-portal.com](http://www.ecomm-portal.com).

Cliquez ensuite sur le lien « *Enregistrer maintenant* ».

Vous êtes invité(e) à saisir votre mot de passe unique. Vous trouverez ce mot de passe unique sur le bulletin d'inscription joint.

Veillez ensuite saisir vos données personnelles en veillant à respecter le format souhaité pour votre numéro de portable (+41 XXXXXXXXX). Votre nouveau mot de passe doit être composé de 8 caractères au minimum et contenir des minuscules, des majuscules, ainsi qu'au moins un chiffre (0-9). Vous devez également enregistrer « *une question et une réponse de sécurité* » (par exemple: « *Nom de mon fils* » / réponse: « *Jean* »).

A ce stade, vous recevez séparément un message d'activation à l'adresse e-mail que vous avez communiquée. Veuillez saisir le code d'activation (8 caractères) indiqué dans ce courriel dans le champ correspondant sur le site *eComm* et le confirmer en cliquant sur « *Confirmez votre e-mail* ».

Vous recevez ensuite un SMS pour contrôler votre numéro de téléphone mobile. Veuillez saisir le code d'activation (6 chiffres) indiqué dans le SMS dans le champ correspondant sur le site *eComm* et cliquer sur « *Confirmez votre numéro de portable* » pour confirmer.

Vous êtes à présent enregistré(e) dans le système et votre compte actionnaire sur *eComm* est ouvert.

Pour continuer, veuillez vous connecter à nouveau sur *eComm* en saisissant votre adresse e-mail et le mot de passe que vous avez choisi.

Une fois connecté, vous recevez un code de sécurité unique (par sms) sur votre téléphone mobile. Veuillez le saisir dans le champ correspondant et confirmer en cliquant sur «*Continuer*».

Veuillez accepter les conditions d'utilisation (disclaimer) et cliquer sur «*Confirmer*».

Le délai pour commander une carte d'admission par voie électronique est fixé au 14 avril 2016 au plus tard. Le délai pour transmettre vos instructions de vote au Représentant indépendant par voie électronique est fixé au 18 avril 2016 à 23h59 au plus tard.

Pour toute question sur la plateforme *eComm*, veuillez contacter SIX SAG SA: ServiceDesk@sisclear.com ou composer le numéro d'urgence +41 58 399 4848, de 7h à 18h du lundi au vendredi.

## Transports

Nous vous encourageons à utiliser les transports publics.

Avec les bus:

- depuis la gare CFF de Lausanne, la ligne 3 (arrêt Beaulieu-Jomini) ou la ligne 21 (arrêt Beaulieu);
- depuis le bord du lac, la ligne 2 (arrêt Beaulieu).

Avec votre véhicule privé:

- depuis la sortie d'autoroute Lausanne-Blécherette, suivre les signalisations *Beaulieu*. Parking à disposition.

